



Service de surveillance des communes

Service de surveillance  
des communes  
Rue des Gazomètres 7  
Case postale 36  
1211 Genève 8

PR-704 II

Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil municipal

Séance du 13 octobre 2010

**Présents:** Mme Ariane AROTTI (AGT), Mme Fabienne AUBRY CONNE (L), M. Alexis BARBEY (L), M. Jacques BAUD (HP), M. Gary BENNAIM (L), M. Edgar BORDIER (R), Mme Valérie BOURQUIN (Ve), M. Bayram BOZKURT (Ve), M. Simon BRANDT (R), M. Georges BRÉGUET (Ve), Mme Isabelle BRUNIER (S), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (R), M. Mathias BUSCHBECK (Ve), M. Grégoire CARASSO (S), Mme Maria CASARES (AGT), Mme Marie CHAPPUIS (DC), M. Alexandre CHEVALIER (L), Mme Renate CORNU (L), Mme Linda de COULON (L), M. Marc DALPHIN (Ve), M. Gérard DESHUSSES (S), M. Guy DOSSAN (R), M. Alpha DRAMÉ (Ve), Mme Hélène ECUYER (AGT), Mme Vera FIGUREK (AGT), M. Olivier FIUMELLI (R), M. Jean-Marc FROIDEVAUX (L), M. Adrien GENECAND (R), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), Mme Sandra GOLAY (DC), M. Jacques HÄMMERLI (UDC), Mme Claudia HEBERLEIN SIMONETT (Ve), M. Alain de KALBERMATTEN (DC), Mme Sarah KLOPMANN (Ve), Mme Florence KRAFT-BABEL (L), Mme Sophie KUSTER (UDC), M. Jean-Charles LATHION (DC), Mme Silvia MACHADO (S), Mme Danièle MAGNIN (L), M. Yves de MATTEIS (Ve), Mme Charlotte MEIERHOFER (AGT), M. Roger MICHEL (S), Mme Anne MORATTI JUNG (Ve), Mme Christiane OLIVIER (S), Mme Véronique PARIS (S), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Maria PÉREZ (AGT), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), Mme Chantal PERRET-GENTIL (R), Mme Patricia RICHARD (R), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Pierre RUMO (AGT), Mme Alexandra RYS (DC), Mme Odette SAEZ (DC), M. Fabien SARTORETTI (Ve), M. Gilbert SCHREYER (UDC), M. Armand SCHWEINGRUBER (L), Mme Andrienne SOUTTER (S), Mme Marie-France SPIELMANN (AGT), Mme Martine SUMI (S), M. Olivier TAUXE (UDC), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), M. Salvatore VITANZA (R), Mme Salika WENGER (AGT), M. Alexandre WISARD (Ve), M. Christian ZAUGG (AGT).

- 1) Biffer ce qui ne convient pas
- 2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas
- 3) L'affichage doit intervenir à partir du 6<sup>e</sup> et au plus tard du 8<sup>e</sup> jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).
- 4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtéés.

Le Conseil municipal, réuni en séance <sup>1)</sup> ordinaire  
<sup>2)</sup> extraordinaire

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le: 21 octobre 2010

**Objet: PR-704 II**

Crédit de 365 700 francs destiné à l'équipement en mobilier de la salle de l'Alhambra, située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelles N<sup>os</sup> 6415 et 6581, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à [communes.administration@etat.ge.ch](mailto:communes.administration@etat.ge.ch)

Date:  
14 octobre 2010

Signature/s: Frédérique Perler-Isaaz, présidente

Hélène Ecuier, secrétaire

*fipel*

*HE*